

OBJET:      ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

L'ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS TIENDRA SA PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 22 JUILLET 2019 À 10 HEURES AU CENTRE WILLIAM RAPPARD.

L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ EST LE SUIVANT:

1. SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ORD

- A.   ÉTATS-UNIS - MESURES ANTIDUMPING APPLIQUÉES À CERTAINS PRODUITS EN ACIER LAMINÉS À CHAUD EN PROVENANCE DU JAPON: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS184/15/ADD.197)
- B.   ÉTATS-UNIS - ARTICLE 110 5) DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS160/24/ADD.172)
- C.   COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES: RAPPORT DE SITUATION DE L'UNION EUROPÉENNE (WT/DS291/37/ADD.135)
- D.   ÉTATS-UNIS - MESURES ANTIDUMPING ET MESURES COMPENSATOIRES VISANT LES GROS LAVE-LINGE À USAGE DOMESTIQUE EN PROVENANCE DE CORÉE: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS464/17/ADD.19)
- E.   ÉTATS-UNIS - CERTAINES MÉTHODES ET LEUR APPLICATION AUX PROCÉDURES ANTIDUMPING VISANT LA CHINE: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS471/17/ADD.11)
- F.   INDONÉSIE - MESURES CONCERNANT L'IMPORTATION DE VIANDE DE POULET ET DE PRODUITS À BASE DE POULET: RAPPORT DE SITUATION DE L'INDONÉSIE (WT/DS484/18/ADD.10)
- G.   ÉTATS-UNIS - MESURES ANTIDUMPING VISANT CERTAINS PRODUITS TUBULAIRES POUR CHAMPS PÉTROLIFÈRES EN PROVENANCE DE CORÉE: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS488/12/ADD.10)

- H.     INDONÉSIE - IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES, D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE: RAPPORT DE SITUATION DE L'INDONÉSIE (WT/DS477/21/ADD.6-WT/DS478/22/ADD.6)
2.     ÉTATS-UNIS - LOI DE 2000 SUR LA COMPENSATION POUR CONTINUATION DU DUMPING ET MAINTIEN DE LA SUBVENTION: MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ORD
- A.     DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE
3.     COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET CERTAINS ÉTATS MEMBRES - MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES AÉRONEFS CIVILS GROS PORTEURS: MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ORD
- A.     DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS
4.     DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS SUR LA TRANSPARENCE DANS LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS À L'OMC
5.     ÉTATS-UNIS - MESURE DE SAUVEGARDE VISANT LES IMPORTATIONS DE PRODUITS PHOTOVOLTAÏQUES AU SILICIUM CRISTALLIN
- A.     DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR LA CHINE (WT/DS562/8)
6.     INDE - MESURES CONCERNANT LE SUCRE ET LA CANNE À SUCRE
- A.     DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR LE BRÉSIL (WT/DS579/7)
- B.     DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR L'AUSTRALIE (WT/DS580/7)
- C.     DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR LE GUATEMALA (WT/DS581/8)
7.     DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'APPEL: PROPOSITION PRÉSENTÉE PAR L'ARGENTINE; L'AUSTRALIE; LE BÉNIN; LE BRÉSIL; LE CANADA; LE CHILI; LA CHINE; LA COLOMBIE; LA CORÉE; LE COSTA RICA; CUBA; L'ÉGYPTE; EL SALVADOR; L'ÉQUATEUR; L'ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE; LA FÉDÉRATION DE RUSSIE; LE GUATEMALA; LE HONDURAS; HONG KONG, CHINE; L'INDE; L'INDONÉSIE; L'ISLANDE; ISRAËL; LE KAZAKHSTAN; LE LIECHTENSTEIN; LA MACÉDOINE DU NORD; LE MAROC; LE MEXIQUE; LE NICARAGUA; LA NORVÈGE; LA NOUVELLE-ZÉLANDE; LE PAKISTAN; LE PANAMA; LE PARAGUAY; LE PÉROU; LE QATAR; LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA; LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE; LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; LE RWANDA; SINGAPOUR; LA SUISSE; LE TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; LA TURQUIE; L'UKRAINE; L'UNION EUROPÉENNE; L'URUGUAY; ET LE VIET NAM (WT/DSB/W/609/REV.12)
8.     LES MEMBRES DE L'OMC ET LES GOUVERNEMENTS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ORGANES DE L'OMC SONT PRIÉS DE COMMUNIQUER DÈS QUE POSSIBLE AU SECRÉTARIAT LES NOMS DE LEURS REPRÉSENTANTS.

ROBERTO AZEVÊDO